

Bureau Exécutif FFVoile : 17 novembre 2014

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, D TINCELIN, H BACCHINI, JP CHURET, J KERHOAS, C FOURICHON, JM SOYEZ, E MARLIOT, JL DENECHAU, MT LANNUZEL JOURDAS, J CATHELINÉAU, B DAVID, M BOUVET, H GIRAUD, S LASSEAUX, J MARAJO
Excusé(e)s : JC MERIC, C FOUNTAINE, JC COUR, JP LOSTIS, B BONNEAU, O BOVYN

1	VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES
1.1	Approbation du relevé de décision du BE du 12 septembre 2014
Décision 1	Le BE approuve le relevé de décisions du BE du 14 Octobre 2014 après lui avoir apporté quelques corrections. <i><u>Publié électroniquement le 21/11/2014 sur le site Internet de la FFVoile</u></i>
1.2	Point sur les licences au 13 novembre 2014
Information	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 13 novembre 2014 qui font apparaître une baisse de 0.7 % des licences club FFVoile adultes et de 2.7% des licences club FFVoile jeunes. Le BE note que la baisse est essentiellement due à quelques clubs (problèmes très localisés) et qu'on ne peut pas considérer qu'il y a une baisse d'activité. Au contraire, il faut parler de stabilité de notre activité et ce, dans une période économiquement difficile.
1.3	Etat d'avancement du contrôle fiscal de la FFVoile
Information	Le BE prend connaissance de l'état d'avancement du contrôle fiscal de la FFVoile pour les exercices 2010-2012 et en particulier de l'évolution favorable du résultat suite aux dernières discussions avec l'administration fiscale.
1.4	Budget corrigé 2014 et budget prévisionnel 2015
Décision 2 Vote CA	Le BE se prononce favorablement sur le budget corrigé 2014 qui sera présenté au prochain CA et qui est à l'équilibre (10 386 K euros en charges et produits, 592 K€ en investissement).
Décision 3	Le BE se prononce favorablement sur le projet de budget 2015 (transitoire), s'élevant en produits et charges à 10 297 K€, et en Investissement à 444 K€. Ce budget transitoire reprend la base du budget révisé 2014 soumis au CA du 29/11/2014 en intégrant les ajustements significatifs suivants : Pour les produits : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du prix des licences et de la cotisation clubs - Pas de produits exceptionnels et de cession de matériels connus à la date du vote du BE à l'exception de l'accord transactionnel avec VOLVO - Non renouvellement à ce jour de la subvention du CNDS sur la vidéo

	<p>Pour les Charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait des primes salariés prévues pour 2014 - Non renouvellement d'office des dépenses de vidéo liées à la subvention non renouvellement à ce jour du CNDS - Pas d'aléas connus <p>Pour les investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin des investissements sur les serveurs - Pas d'investissement à partir de la cession de matériels HN prévu à la date du vote du BE <p>L'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25% conformément au Règlement Financier de la FFVoile.</p>
1.5	Réflexion sur la reconnaissance (affiliation ou labellisation) des personnes physiques (coach plaisance) : éclairage juridique/statutaire
Décision 4	<p>Suite à une étude juridique approfondie, le BE se prononce favorablement sur une procédure de labellisation / agrément contractuel des personnes physiques dispensant une prestation de coaching plaisance.</p> <p>Les services de la FFVoile devront définir précisément les modalités contractuelles pour l'année 2015. Ces éléments seront présentés à un prochain BE</p>
1.6	Date des prochaines réunions institutionnelles
Décision 5	<p>BE : 16 janvier 2015 et 26 février 2015 CA : 6 ou 7 mars 2015 selon choix du CA</p>
1.7	Point sur la délivrance des passeports voile sous format papier
Décision 6	Le Bureau Exécutif prend note de la forte baisse de délivrance de passeports voiles sous format papier mais décide de reconduire pour 2015 ce système, avec arrêt définitif des licences passeport voile sous format papier en 2016. Les clubs concernés seront prévenus très prochainement pour que puisse être étudié les solutions de remplacement
1.8	Réflexion sur les actions à entreprendre dans le domaine des licences
Décision 7	Le BE valide les principes de réflexion sur les actions à entreprendre dans le domaine des licences tels que définis dans le document en annexe 1 du présent relevé. Les différents groupes en charge de ces réflexions proposeront lors d'un prochain BE des actions concrètes et chiffrées à mettre en place dans le respect des principes validés
1.9	Mise à disposition du fichiers des licenciés à Voiles et Voiliers
Décision 8	Le BE se prononce favorablement compte tenu du partenariat avec Voiles et voiliers et avec Ouest France, pour une mise à disposition du fichiers des adresses e-mail des licenciés de la FFVoile en vue de deux campagnes d'abonnement (deux envois par an) en contrepartie d'insertions publicitaires au profit de la FFVoile dans le magazine.
1.10	Soirée des Champions - validation du règlement du marin de l'année et information sur les invitations électroniques
Décision 9	Le BE entérine le règlement de sélection du marin de l'année (cf. annexe 2 du relevé) et prend connaissance des modalités d'invitations électroniques pour la soirée des champions 2014.
1.11	Salon Nautique

Information

Le BE prend connaissance du dispositif mis en place par la FFVoile pendant le Salon Nautique 2014 et notamment la disposition du stand fédéral ainsi que du programme des animations.

2**VOILE LEGERE****2.1****La Flotte Collective sur le Championnat de France Minimes à partir de 2015**

Le BE se prononce favorablement sur le format suivant du championnat de France Minimes Flotte Collectives et ses modalités de répartition des places à partir de 2015, qui seront intégrées au règlement cadre des championnats de France Minimes et Espoirs, une fois validées par le CA de la FFVoile.

1/ Format

Format du Championnat de France Minimes			
Types de supports	Nbre de bateaux	Places disponibles	Nbre de coureurs
Open Bic	20	40	40
Bug	20	40	40
RS Féva	20	40	80
Total	60	120	160

**Décision 10
Vote CA**

2/ Modalités de répartition des places

- Quota et invitations

- Un quota d'une place est attribué par ligue et par support (*26 places sur 40 puisque 26 ligues*)
- Les ligues valident leurs quotas par support à la fin de la période de sélection des Championnats de France Jeunes (*la date limite de fin de sélection pour 2015 est le 31 mai*)
- La Commission d'Invitation redistribue le reste des places disponibles (14) par support plus les places libérées par les ligues qui n'auraient pas utilisé tout ou partie de leurs quotas. La Commission d'Invitation redistribue les places sur chaque support en fonction des demandes d'invitation des ligues justifiées par une dynamique de pratique en flotte collective.
- Suite à la répartition des places disponibles, les places qui pourraient rester vacantes pourraient être attribuées à des délégations étrangères qui sollicitent la FFVoile pour participer à ces épreuves flotte collective et/ou attribuées de manière exceptionnelle (Wild card) par la Commission d'Invitation.

- Modalités pour favoriser la féminisation de la pratique

Les ligues qui utilisent leurs 2 quotas d'une place en support solitaire devront obligatoirement attribuer 1 des 2 quotas d'une place à une fille.

Pour un support solitaire, la 1^{ère} invitation demandée par une ligue devra concerner une fille, si le quota d'une place est validé pour un garçon.

Pour le support double, la 1^{ère} invitation demandée par une ligue devra concerner un équipage féminin ou un équipage mixte, si le quota d'une place est validé pour un équipage garçons.

3/ Trophée par équipe

Information

Afin de promouvoir le partage entre les enfants et la dynamique d'équipe, un trophée par équipe sera mis en place en 2015 à titre expérimental.

Constitution des équipes

- Une équipe est constituée d'un représentant de chacun des 3 supports, soit :
 - 1 équipage RS Féva,
 - 1 coureur Bug,
 - 1 coureur Open Bic
- La constitution des équipes est libre ; les enfants doivent pouvoir prendre une part prépondérante à leurs constitutions (ligues, clubs, interligues, interclubs...). Une seule obligation doit être respectée : l'équipe doit être constituée à 50% de filles et 50% de garçons
- Les équipes devront se déclarer et être constituées avant le départ de la première course.
- Le classement sera établi tous les jours jusqu'au classement final à partir des résultats individuels cumulés de chaque membre de l'équipe. Cela permettra de faire vivre le classement tout au long du championnat.

2.2

Explication des principes de fonctionnement de la Commission d'Invitation des Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère pour intégration dans le règlement cadre des Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère

Décision 11

Afin de permettre à tous, ligues, clubs, entraîneurs, coureurs et parents, de mieux comprendre le mode de fonctionnement de la Commission d'Invitation des Championnats de France Jeunes Voile Légère, le Bureau Exécutif valide l'explication ci après des principes de fonctionnement de la Commission d'Invitation :

« La Commission d'Invitation est composée d'élus de Ligue, dont un préside la Commission.

Elle étudie les demandes d'invitation des ligues aux Championnats de France Minimes et Espoirs pour la Voile Légère en collaboration avec les Cadres du Département Voile Légère et ceux éventuellement désignés par le Directeur Technique National.

Il est à noter que chaque demande doit être motivée et justifiée par l'entraîneur ou la personne habilitée, leur avis personnalisé et circonstancié devant être notifié pour chaque coureur.

La fonction de la Commission d'Invitation permet :

- *d'attribuer des places supplémentaires aux ligues, en progrès dans la dynamique sportive du support concerné, l'année du Championnat,*
- *d'inviter un coureur avec un résultat ou une saison remarquable dans la série et qui n'aurait pas pu participer aux sélections*
- *d'adapter le nombre de « bateau/départ » en fonction de la dynamique nationale de la série.*

Le travail de la Commission d'Invitation : Elle s'appuie sur la dynamique sportive de la ligue concernée en se référant aux Classements Nationaux des Classes et des Pratiques ainsi qu'au Classement Régional Individuel Fédéral. Elle traite les demandes ligue par ligue, tout en gardant une cohérence nationale sur ses choix.

Elle s'appuie également sur le Dispositif Suivi Individualisé du Sportif (SIS) qui renseigne parfaitement sur la fréquence et le volume de navigation ainsi que sur l'historique régates du coureur.

D'autre part les fiches de détection qui pourraient, sans caractère obligatoire, être mises à disposition de la Commission au travers du SIS, permettront d'apprécier le potentiel du coureur.

Il est à noter que le travail de la Commission n'est pas une deuxième phase de sélection et qu'en aucun cas l'ordre de présentation des demandes d'invitation et le classement des sélections de ligue ne seront considérés comme un ordre de priorité d'invitation par la Commission.

La Commission d'Invitation proposera au Vice-Président en charge de la Voile Légère ses conclusions sous la forme d'une liste de coureurs nominative pour invitation formelle.

Les années où les Championnats de France Espoirs seraient des épreuves supports pour la sélection au Championnat du Monde Jeunes ISAF, le Directeur Technique National pourra inviter quelques sportives ou sportifs de niveau avéré, candidats à la sélection pour le mondial ISAF, qui n'auraient pu pour des raisons motivées être régulièrement sélectionné(s) aux Championnats de France dans les séries concernées. »

Décision 12

Le BE propose au CA d'approuver la modification du règlement cadre des Championnats de France

Vote CA	Minimes et Espoirs Voile Légère intégrant l'explicitation des principes de fonctionnement de la Commission d'Invitation.
2.3	Positionnement ponctuel de la série 29er sur le Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage en 2015
Décision 13	Le Bureau Exécutif entérine le positionnement ponctuel pour 2015 de la série 29er sur le Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage.
2.4	Organisation de Championnats de France 2015
Décision 14	Le Bureau Exécutif entérine les attributions suivantes d'organisation des Championnats de France Jeunes 2015, ainsi que celle du Championnat de France Intersérie Dériveur, Quillard Voile Légère et Flotte Collective Dériveur Double, et de l'Open de France. <ul style="list-style-type: none"> • Championnat de France Minimes du 4 au 9 juillet 2015 – <u>CDV du Morbihan</u> site de l'ENVSN – 9^{ème} édition • Championnat de France Espoirs Glisse du 15 au 21 août 2015 – <u>CV Martigues</u> • Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage du 22 au 28 août 2015 – <u>CV Martigues</u> • Championnat de France Espoirs Extrême Glisse du 22 au 28 août 2015 – <u>SN Narbonne</u> • Championnat de France Intersérie Dériveur, Quillard Voile Légère et Flotte Collective Dériveur Double du 7 au 10 mai 2015 – <u>CDV AUBE</u> avec la collaboration de l'Association d'Education Populaire de l'Aube Section Voile – du Club Nautique Aubois – Club Nautique de la Haute Seine – Club de Voile du Lac d'Orient • Championnat de France Handivalide du 29 juin au 4 juillet 2015 – <u>Ecole de Voile Rochelaise</u> • 20^{ème} édition de l'Open de France du 3 au 8 août 2015 – <u>SR Saint Pierre de Quiberon</u> avec la collaboration du CDV du Morbihan
2.5	Point d'information sur la mise en conformité des règlements des « ex » Championnats de France Promotion en Championnats de France de Classe
Remis	Remis au prochain BE
2.6	Nomination du Président de la Commission Technique Windsurf
Décision 15	Le Bureau Exécutif entérine la nomination de François Jaouen en tant que Président de la Commission Technique Windsurf.
3	HAUT-NIVEAU
3.1	Règles de sélection pour les Jeux Olympiques et le Test Event 2015
Décision 16 Vote CA	Le BE valide les règles de sélection pour les Jeux Olympiques de Rio et le Test Event 2015, à savoir la création d'un comité de sélection composé de la Vice-présidente en charge du Haut-Niveau, du Directeur Technique National et du Directeur de l'Equipe de France de Voile.
3.2	Bilan sportif de la saison 2014
Information	Le BE prend connaissance du bilan sportif de la saison 2014 présenté par le DTN.
3.3	Primes entraineurs Equipe de France de Voile Olympique
Décision 17	Le Bureau Exécutif souhaite modifier et préciser sa décision du 22/11/2013 en réaffirmant le principe du versement de primes aux entraineurs nationaux (jusqu'en 2016) mais uniquement basées sur les résultats des seules épreuves cibles hors Jeux Olympiques. Les montants seront déterminés annuellement.

4	DEVELOPPEMENT
4.1	Point location FFVoile : montant des cotisations nationales
Décision 18	Le BE entérine la proposition d'adhésion au réseau national Point Location à hauteur de 350€/an.
4.2	Point sur le dossier UCPA
Information	Le BE prend connaissance la demande de l' UCPA qui souhaite faire figurer son logo sur ces licences passeport. Un contact approfondi sera effectué pour étudier ces demandes.
4.3	Département développement et autofinancement fédéral
Information	Le BE prend connaissance de l'analyse du département développement sur sa part d'autofinancement fédéral.
5	DIRECTION TECHNIQUE
5.1	Convention d'objectifs 2015 (Réunion Direction des Sports)
Information	Le BE prend connaissance du bilan de la réunion avec le Directeur des Sports relative à la Convention d'Objectifs 2015 qui fait apparaître un maintien de la subvention annuelle allouée à la FFVoile, avec une répartition légèrement différente pour le Haut Niveau, qui privilégie la préparation Olympique.
6	COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE
6-1	Directives sur l'utilisation d'armes à feu
Décision 19	Le BE valide la mise en application de la directive suivante : « L'usage d'armes à feu est interdit pour effectuer les signaux sonores pendant les compétitions de la Fédération Française de Voile ». Cette directive prendra effet à compter du 1 ^{er} mars 2015 et une information appuyée sera faite vers les arbitres, clubs, ligues, CDVoile.
6-2	Utilisation des réseaux sociaux par les arbitres
Information	Le BE prend connaissance du document élaboré par la CCA à destination des arbitres prévoyant des consignes d'utilisation des réseaux sociaux par ces derniers.
6-3	Points divers CCA
information	Information du BE sur une présentation à l'INSEP de la CCA sur le dispositif FFVoile mis en place sur l'arbitrage féminin ; sur les 2 épreuves phares en 2015 sur les quelles il y aura parité Femme/Homme au niveau de l'arbitrage
6-4	Convention d'arbitrage 2015
7	Le BE valide la mise en place d'une convention d'arbitrage pour l'édition 2015 du tour de Belle Ile entre le Yacht Club de la Trinité sur Mer et la FFVoile
Décision 20	
7-1	COMMISSION MEDICALE
	Clarification de la décision du CA (16/02/2012) concernant les formations médicales Course au large

Décision 21 Vote CA	<p>Le BE entérine la nouvelle version de la décision relative aux formations médicales pour les compétitions de Course au Large soumises aux RSO.</p>
8	FORMATION
8-1	Projet de qualification intermédiaire d'entraîneur FFVoile a l'issue de l'UCC 4^E
Décision 22 Vote CA	<p>Le BE propose la création d'une nouvelle qualification FFVoile "d'Entraîneur de club" (E.C.FFVoile) délivrée par délégation de l'autorité nationale à l'autorité régionale de la FFVoile à l'issue de la validation de l'UCC4^E au travers de trois modules dont un QCM national sur les fondamentaux de la performance (voir cahier des charges).</p>
9	REGLEMENTATION
9.1	Règlement sportif – annexe 13
Décision 23 Vote CA	<p>Le BE entérine la modification de l'annexe 13 du règlement sportif consacrée aux paris en ligne afin de saitsfaire aux évolutions règlementaires en vigueur.</p>
10	RELATIONS INTERNATIONALES
10.1	Information Réunion annuelle de l'ISAF
Info	<p>Le BE prend connaissance du bilan de la réunion annuelle de l'ISAF qui s'est tenue à Palma de Majorque en novembre 2014</p>

ANNEXE 1 : REFLEXION LICENCES

En janvier 2014, il a été décidé d'organiser une réunion plénière des différents personnels, représentant les départements et services de la FFVoile afin de pouvoir échanger sur la thématique des licences et en particulier sur différentes actions à entreprendre en ce domaine, étant entendu que ce sujet est non seulement transversal à l'ensemble des composantes internes mais qu'il représente également un sujet essentiel puisque l'augmentation du nombre de licences fait partie des objectifs majeurs de la FFVoile.

Cette réunion a permis de définir différentes thématiques et de mettre en place 3 groupes de travail pour les approfondir.

Ainsi un groupe a réfléchi sur le thème « mieux exploiter nos outils existants » partant du constat que beaucoup d'outils existent au sein de la FFVoile mais sont sous exploités et pas toujours connectés les uns avec les autres.

Un autre s'est penché sur l'item « mettre en place de nouveaux outils » afin de répondre aux besoins du terrain et de coller à l'évolution de la société civile et des habitudes des consommateurs.

Enfin, le dernier groupe a traité de la problématique « des profils des licenciés » puisque la notion de profilage des licenciés permettra de mieux cerner leurs centres d'intérêts, leurs pratiques, leurs besoins et de mieux communiquer vers eux ou de mieux répondre à leurs attentes.

Les suggestions des groupes ont été présentées en plénière et nous avons pu arrêter différentes réflexions à proposer/présenter au BE du 17/11.

Il est précisé qu'il ne s'agit que de premières préconisations mais que les groupes souhaitent poursuivre leurs échanges sur les actions à mettre en place à moyen terme afin notamment d'optimiser la gestion de la base de données des licenciés détenue par la FFVoile.

Groupe 1 : « mieux exploiter nos outils »

La 1^{ère} action a consisté à faire la liste exhaustive des « outils » connectés avec les licences (Base de données, FREG, Espace licenciés...) pour réfléchir à leur amélioration, et à leur diffusion. Ainsi, il est fondamental qu'un certain nombre d'actions deviennent automatiques et systématiques après développement informatique (exemples la relance des licenciés n'ayant pas renouvelés leur licence en début d'année,.....)

Il est important que le BE se prononce favorablement sur quelques grands principes fondamentaux qui doivent guider notre action en ce domaine pour l'amélioration de nos outils à savoir :

- Rendre l'email de chaque licencié obligatoire (y compris quand cela est possible pour les licences passeports voile et licences temporaires).
- Automaticité et systématique des actions nouvelles qui doivent intégrer le dispositif technique de traitement automatisé des données (nécessite un développement informatique).
- Interaction de toutes nos bases de données si bien qu'en modifiant une information dans une base cela se répercute dans toutes les autres.....
- Exploitation des adresses mails issues des bases de données passeport et tempo pour envoi de message de promotion.

Groupe 2 : « mettre en place de nouveaux outils »

1/ Il a été question en tout 1^{er} lieu et avant le début de la nouvelle année 2015, de réfléchir à la mise en place d'un document exhaustif, à partir d'un vocabulaire accessible, destiné à décrire l'intérêt à prendre une licence FFVoile et ses avantages/bénéfices.

L'objectif serait d'une part de pouvoir réaliser une impression papier à adresser à tous les clubs sous présentation et format (A4/poster/affiche.....) à déterminer, d'autre part de segmenter ce document en fonction des différentes cibles de la FFVoile (licenciés, futurs licenciés.....) pour adapter le message à faire passer.

Cet envoi partirait en avril avec les envois des packs vers nos clubs

Dans un second temps, ces mêmes messages pourront prendre d'autres formes (vidéo par exemple) pour s'adapter au public concerné.

L'ensemble des messages est défini en annexe 1 du présent document.

2/ Mise en place du ticket licence

Groupe 3 : les profils des licenciés

Le profilage des licenciés est aujourd'hui une donnée essentielle et ce afin de répondre à deux objectifs :

1/

- connaître précisément et quantitativement les types de pratiques de nos licenciés,
- avoir un fichier licenciés qualifié permettant de mieux répondre aux attentes des partenaires de la FFVoile

2/

- mieux communiquer auprès de nos licenciés selon leurs intérêts, afin que l'information soit la plus pertinente possible.
- promouvoir la pratique et notamment la pratique compétitive en informant les licenciés en amont des manifestations susceptibles de les intéresser

Les moyens :

- interroger les licenciés lorsqu'ils remplissent leur espace afin d'avoir une base de données (déjà existant),
- mettre en place un système d'envoi automatique d'informations vers les licenciés en tenant compte de leurs attentes et des types privilégiés de pratique,

- enfin à moyen terme se servir de cette base de données pour la mise en place d'une plateforme globale sociale dédiée aux différents types de pratique de la voile.

Annexe 1 : Quels intérêts de prendre une licence FFVoile, quels en sont les avantages et les bénéfices ?

La contribution au développement de la pratique de la Voile en France

- Vous dépassez le stade de l'appartenance à l'univers des pratiquants de la voile, pour rentrer dans la « Famille Voile » et ainsi partager en plus des bienfaits de l'activité, les valeurs propres à la voile : Transmission, authenticité, solidarité, initiation et conquête.
- Vous contribuez au développement de votre discipline, sport de nature, de protection de l'environnement, de liberté.... dont la FFVoile défend les intérêts au niveau national et international.
- Vous contribuez à rendre plus forte votre fédération vis-à-vis des partenaires publics ou privés : Etat, collectivités locales, territoriales qui financent le fonctionnement des activités, les projets d'investissement, la mise à disposition d'encadrement professionnel, contribuant ainsi à développer l'animation sportive.

Cela vous garantit ainsi qu'à vos enfants plus d'offres d'animation encadrée, du matériel moderne et entretenu, un suivi des offres produits destinés à vous satisfaire.

- Vous contribuez au renforcement de l'ensemble des offres proposées par les clubs de la FFVoile (école de voile pour les jeunes, l'offre adulte pour les plaisanciers, entraînements à la navigation et à la recherche de la performance, formations à la sécurité, location encadrée, ballade nautique, découverte du milieu marin...) afin que chacun navigue selon ses envies.
- Vous bénéficiez et contribuez à la formation d'un encadrement compétent :
 - Moniteur
 - Entraîneur
 - Arbitre
 - Dirigeants

Plus le dispositif d'encadrement sera de qualité :

- plus les garanties de technique et de sécurité seront fortes pour vous et vos enfants, dans l'apprentissage, puis dans la pratique au quotidien,
- plus l'équité sportive et la convivialité seront garanties dans chaque compétition quel que soit le niveau sportif.

En conclusion, la licence représente le signe d'appartenance à la grande famille de la voile et vous permet d'être reconnu, entendu, soutenu ou encore conseillé par la FFVoile.

Les avantages pratiques et concrets :

- Accéder à toutes les formes de pratiques (école de voile, loisir, location, compétitions....) dans les structures affiliées de la FFVoile, et notamment les 1100 clubs affiliés.
- Bénéficier d'une offre de régates diversifiée au travers du **calendrier sportif officiel** de la FFVoile, participez à des compétitions encadrées, sécurisées et éthiques (**règlements de course, arbitrage....**) puis intégrer en fonction de vos résultats **les classements des coureurs et des clubs**.

- Participer à la Vie Associative et démocratique des clubs affiliés [pas possible sans licence], à la gestion des clubs FFVoile et à la FFVoile elle-même. La licence n'est donc pas que pour les pratiquants mais vous permet de se focaliser sur d'autres centres d'intérêt et de responsabilité (dirigeants, arbitres....)
- Accéder à un espace dédié, nominatif et moderne (accès à la licence dématérialisée, souscription aux assurances en ligne.....) offrant des avantages aux licenciés (accès exclusif à des images exceptionnelles de voile et notamment le film de l'année de la voile,) et plus globalement à des services tournées vers les nouvelles technologies (**inscription en ligne aux stages et aux régates**).
- Pouvoir profiter d'un enseignement de qualité dans le réseau des Ecoles Françaises de Voile pour soi-même et ses enfants, avec une norme de progression identique dans tout le réseau et un contrôle qualité certifié par une norme AFNOR.
- Bénéficier d'un avantage de 10% pour les licenciés de la FFVoile dans le réseau des points location FFVoile.
- Bénéficier selon les types de licences, de garanties d'assurance adaptées et conséquentes pour l'ensemble de vos activités voile. Ces garanties couvrent dans le cadre du contrat mis en place par la FFVoile, les dommages causés à un tiers (responsabilité Civile) ou à soi-même (Individuelle Accident) dans le cadre de la pratique voile et vous apporte même une assistance rapatriement.

La licence est également le Sésame pour bénéficier d'option supplémentaire en matière d'assurance (assurance RC hors navigation couvrant pour 2 € les dommages causés par votre embarcation amarrée, assurance de votre embarcation en dommage et vol, rachat de franchise.....).

ANNEXE 2

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES TROPHEES DES CHAMPIONS ET DU TITRE DE MARIN DE L'ANNEE

Article 1 – OBJET

1.1 – Le présent règlement a pour objet de définir les principes applicables à la désignation du Marin de l'Année, de nationalité française et licencié à la FFVoile et, à l'attribution des Trophées des Champions, français et licenciés à la FFVoile, lors de la Soirée des Champions.

1.2 – La Soirée des Champions est un évènement annuel, au cours duquel la Fédération Française de Voile récompense le meilleur Marin Français de l'Année, toutes pratiques confondues, ainsi que les meilleurs Marins et équipages, en fonction des catégories, non-exhaustives énumérées à l'article 3.1.1.

Article 2 – LA COMMISSION « TROPHEES DES CHAMPIONS »

2.1 – Elle se compose du Président de la FFVoile, du Directeur Technique National, du Directeur Administratif, Juridique et Financier, des Responsables des départements Habitable, Voile légère, Développement et Enseignement et celui de la Commission Centrale d'Arbitrage et du Responsable de Projets Communication, Partenariat et Marketing de la FFVoile.

2.2 – Cette commission a pour mission de :

- Valider la liste des Trophées des Champions.
- Eventuellement ajouter un Trophée « Coup de Cœur » et/ou un Trophée « Spécial »
- Etablir la liste des nommés au titre du Marin de l'Année.
- Attribuer le Trophée Espoirs.

2.3 – Elle se réunit 1 fois entre le 1^{er} novembre et le 15 novembre au plus tard. Elle peut également être uniquement consultée par mail.

2.4 – Les listes proposées sont établies par la FFVoile.

Article 3 – REGLES D'ATTRIBUTION DES TROPHEES DES CHAMPIONS

Article 3.1 – Principe

3.1.1 – Sont retenus, par catégorie :

Voile olympique et paralympique :

- **les médaillé(e)s Olympiques**
- les podiums Mondiaux
- les podiums des Test Events Olympique
- les champion(ne)s d'Europe

- les Champions du Monde jeune des séries olympiques

Les vainqueurs d'épreuves internationales de voile légère multi séries (Jeux Mondiaux ISAF, Jeux Méditerranéens, Champion(ne)s du Monde ISAF Jeunes, Jeux Olympiques de la Jeunesse)

Funboard :

- Les Champion(ne)s du Monde en slalom et vagues

Inshore et Course au Large :

- **Le vainqueur et le finaliste de la Coupe de l'America**

- **Le vainqueur du Vendée Globe**
- **Le vainqueur de la Volvo Ocean Race**
- Les podiums Mondiaux de match racing (WMRT pour les Hommes et Championnat du Monde ISAF pour les femmes)
- Les champion(ne)s d'Europe de match racing
- Les podiums Mondiaux de SB20 et de J80
- Les champion(ne)s d'Europe de SB20 et J80
- Le vainqueur du Tour de France à la Voile
- Le Champion de France Elite Course au Large en Equipage
- Imoca : le vainqueur de la transat ou la course de référence de l'année
- Imoca : le champion du Monde IMOCA
- Class 40 : le vainqueur de la transat ou la course de référence de l'année
- Multi 50 : le vainqueur de la transat ou de la course de référence de l'année
- Figaro : le vainqueur de la Solitaire
- Figaro : le vainqueur de(s) transat(s) (en solitaire ou en double)
- Figaro : le champion de France Elite de Course au Large en Solitaire
- Mini 6'50 : le vainqueur de la Transat 6'50
- Mini 6'50 : le vainqueur des Sables – les Açores – les Sables
- Record : le détenteur du record de l'Atlantique dans le sens Ouest vers Est en équipage
- Record : le détenteur du record de l'Atlantique dans le sens Ouest vers Est en solitaire
- Record : le détenteur du record du Tour du Monde (Dans le sens des vents) par les trois caps en équipage
- Record : le détenteur du record du Tour du Monde (Dans le sens des vents) par les trois caps en solitaire
- Record : le détenteur du record de vitesse en 24h en solitaire et en équipage
- Record : le détenteur du record de vitesse absolu sur 500m

3.1.2 – Le Trophée est attribué au skipper et à son équipage dans les épreuves en équipage.

3.1.3 – Un Trophée peut également être décerné à des équipiers français, vainqueurs d'une course internationale, à bord d'un bateau étranger (exemple : Volvo Ocean Race).

3.1.4 – Les vainqueurs des Trophées doivent obligatoirement être de nationalité française et licenciés à la FFVoile

Article 3.2 – Trophées Spéciaux et Coup de Cœur

3.2.1 – La Commission Trophée des Champions peut décider d'attribuer un Trophée « Spécial » sur des critères différents que ceux énumérés à l'article 3.1.1. en cas de performance particulière et remarquable obtenue dans une catégorie non citée à l'article 3.1.1 (exemple : un titre Européen ou un podium Mondial dans une série non évoquée dans la liste 3.1.1).

3.2.2 – Un Trophée « Coup de Cœur » peut-être attribué à un marin ou à un équipage pour une performance non victorieuse ou un acte ne rentrant pas dans le cadre d'une performance sportive mais qui mérite d'être mise à l'honneur.

Article 4 – REGLE DE DESIGNATION DU TROPHEE ESPOIRS DE L'ANNEE

4.1 – La « Commission Trophées des Champions » détermine parmi les différents résultats des délégations jeunes de la FFVoile, quel skipper, binôme ou équipage remporte le Trophée Espoirs de l'Année.

Article 5 – REGLES DE SELECTION DU MARIN FRANÇAIS DE L'ANNEE

Article 5.1 – Composition du Jury du Marin Français de l'Année

5.1.1 – Composition du Jury

Le Jury est composé :

- D'un Président : chaque année désigné par la FFVoile en fonction de 2 critères cumulatifs, être issu d'un « milieu » extérieur à la voile et avoir un attrait pour la voile.
- Du marin ayant remporté le titre de Marin Français de l'Année, lors de la précédente Soirée des Champions : en cas d'absence il sera remplacé par un marin de haut niveau, en activité, non nommé.
- Des élus de la FFVoile dans la limite du tiers de l'ensemble des membres du Jury.
- Des représentants des partenaires média de la Soirée des Champions et des représentants d'autres médias non partenaires à la Soirée des Champions.
- Des personnalités du monde de la voile et institutionnels : Directeur de l'Ecole Navale, Président du Yacht Club de France, Président de l'Union Nationale pour la Course au Large, le Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance, le Président de la Fédération des Industries Nautiques, un représentant du Musée de la Marine, du Commissaire en Chef du Centre National des Sports de la Défense, le/la Directeur/trice de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques.
- M.Pierre-Paul HECKLY

5.1.2 – Si un membre du Jury ne peut pas se rendre aux délibérations, les représentants ne seront pas acceptés, sauf justification dûment motivée et validée par le Président de la Fédération Française de Voile.

Article 5.2 – Principe de sélection du Marin Français de l'Année

5.2.1 – La « Commission Trophées des Champions » élabore une liste comprenant les noms des marins issus de la liste des Trophées, pouvant prétendre au titre de Marin Français de l'Année.

5.2.2 – La sélection des prétendants au titre se fait mi-novembre, au plus tard, afin de pouvoir être annoncée dès que possible.

5.2.3 – Seul le skipper, et non son équipage, peut être nommé pour recevoir le titre de Marin Français de l'année sauf, dans le cadre d'un équipage double ou triple.

5.2.4 – Seul le nom du skipper qui remporte le titre de Marin Français de l'Année est communiqué lors de la Soirée des Champions.

Article 5.3 – Modalités d'élection du Marin Français de l'Année

5.3.1 – Après délibération de la Commission des Trophées des Champions, la liste des nommés est présentée au Jury.

5.3.2 – Suite à la concertation du Jury, chaque membre devra désigner son choix par bulletin secret.

5.3.3 – Un bulletin de vote supplémentaire sera ajouté au décompte. Ce dernier prendra en compte le vote du public via internet. Ce bulletin de vote comptera double au 1er et, le cas échéant, au 2ème tour.

Le vote des internautes s'effectuera via le site internet de la FFVoile. Il se déroulera du jour de l'officialisation des nommés jusqu'à la veille de la réunion du Jury, 23h59.

Le résultat du vote des internautes ne sera pas transmis au Jury avant que les membres de ce dernier ne votent pour élire le Marin Français de l'Année.

5.3.4 – A l'issue du 1^{er} tour, si les votes n'ont pas permis de désigner le vainqueur (+ de 50% des voix), un deuxième suffrage, par vote uninominal du Jury, aura lieu pour départager les deux marins ayant obtenu le plus de voix.

Si une égalité apparaît lors du premier comme lors du second tour, c'est le vote du public qui départagera les nommés à égalité, sachant que sera alors prise en compte l'intégralité du classement des votes du public.

5.3.5 – Le vote du Jury s'effectue en réunion plénière le jour même de la Soirée des Champions. Aucun vote par correspondance ne sera admis,

5.3.6 – Les délibérations du Jury doivent être impérativement gardées secrètes.

5.3.7 – Le résultat du Jury ne doit pas être divulgué avant la révélation par le Président du Jury du Marin de l'Année lors de la Soirée des Champions.